

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 24 NOVEMBRE 2016.

Convoqué par Monsieur Pierre MATHIEU, Administrateur Général et Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le Comité Technique Local s'est réuni le jeudi 24 novembre 2016, à 9h30 dans les locaux de la Direction, rue BRASSART.

Le secrétariat était assuré par Sylvie DUBURQUE et le secrétariat adjoint par Nicolas WANNIN pour FO.

La CGT Finances Publiques du Pas-de-Calais, était représentée par René QUIDE membre titulaire élu, Patrice STAWSKI membre suppléant élu et Jonathan CALIN expert.

L'ordre du jour était le suivant : 2 réunions

1ère réunion : Pour Avis en seconde convocation suite au vote unanimement défavorable portant sur le point 4 de l'ordre du jour du CTL du 08 novembre 2016.

Transfert des opérations d'encaissement et de décaissement en numéraire de la Paierie Départementale, transfert à la caisse de la DDFIP.

2ème réunion :

- 1) Approbation du Procès verbal du 06 octobre 2016 2016 ;
- 2) Réorganisation des services BDV et PCE (pour Avis) ;
- 3) Évolution du PCRCP (pour Avis);
- 4) Évolution des modalités de contrôle de la contribution à l'audiovisuel Public (pour information) ;
- 5) Généralisation du pôle pénal Inter-Régional (pour information) ;
- 6) Généralisation du pôle Inter-Régional de Programmation (pour information) ;
- 7) Déploiement de l'application RIALTO-MEMO ;
- 8) Questions diverses ;

En préambule à la réunion, la CGT Finances publiques a lu sa déclaration liminaire (voir déclaration liminaire).

Transfert des opérations d'encaissement et de décaissement en numéraire de la Paierie Départementale et transfert à la caisse de la DDFIP.

- La direction est restée sur ses positions concernant les opérations d'encaissement en numéraire de la Paierie Départementale vers la caisse de la DDFIP. Désormais il faudra se rendre d'abord à la paierie pour obtenir une quittance, puis faire le règlement ou percevoir une aide en numéraire à quelques kilomètres à la caisse de la Direction.

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué .

Pour la direction, l'activité caisse de la paierie s'avère réduite, il faut rentabiliser au grand dam du Service Public de proximité.

La CGT FIP 62 a voté contre ce projet.

L'ensemble des organisations syndicales ont voté contre.

2ème réunion :

1) Procès verbal du CTL du 06 octobre 2016 :

Le PV du CTL du 26 mai 2016, en l'absence d'observations, a été adopté à l'unanimité.

2) Réorganisation des services BDV et PCE :

Pour la Direction, il s'agit de mettre en œuvre un certain nombre de mesures pour mieux lutter contre la fraude fiscale multiple, de plus en plus complexe et diversifiée.

Mieux s'adapter à la nouvelle problématique causée par certaines restructurations, comme le transfert du SIE de LILLERS vers le SIE de BETHUNE .

Actuellement, nous avons 4 brigades et 4 Pôles de Contrôle et expertise sur ARRAS, BETHUNE, BOULOGNE et CALAIS ;

Désormais, nous aurons au 1er janvier 2017, 3 brigades et 3 PCE : ARRAS, BETHUNE et BOULOGNE et un PUC (Pôle Unifié de Contrôle) sur CALAIS avec -2 cadres A et -2 cadres C. Tout cela dans le but d'équilibrer les effectifs en fonction du tissu fiscal.

Pour la CGT FIP 62, il s'agit d'une énième restructuration qui n'a qu'un seul but, supprimer du personnel -4 sur CALAIS et affaiblir de plus en plus le site de CALAIS : Stratégie ou politique conforme aux directives nationales qui sont de ramener de 11 à 3 le nombre de sites sur le département du Pas-de-Calais.

Et l'on voudrait nous faire prendre des vessies pour des lanternes ?

La CGT FIP 62 et l'ensemble des organisations syndicales représentatives ont voté contre ce projet. Projet qui devrait être modifié et représenté le 2 décembre prochain pour un second vote. Projet qui ne tiendra aucunement compte des avis des agents et des organisations syndicales et qui sera par la force des choses adopté...

3) Déploiement de l'application RIALTO-MEMO :

Succédant à l'application RIALTO-INVESTIGATIONS massivement rejetée par les agents, cette nouvelle version en partie allégée par rapport à la précédente se présente en une partie obligatoire (mémorisation du dossier) et une partie facultative (méthodologie)

- Pour la partie mémorisation du dossier, c'est sans nulle doute une avancée qui permet de mémoriser l'ensemble des investigation effectuées sur un dossier, ce qui permettra au vérificateur suivant d'avoir l'ensemble des données recensées lors d'une précédente vérification.
- Mais la seconde partie qui devrait être facultative, doit l'être effectivement, ce qui implique , sans exclure bien sûr un dialogue avec le chef de service, que c'est au vérificateur et à lui seul de décider ou pas de la remplir.
Certains chefs de brigades continuent de considérer qu'en l'absence d'un dispositif clair, il leur appartient de trancher et estiment que l'application soit remplie dans son intégralité.

La CGT FIP 62 estime que la décision finale doit revenir au vérificateur, nous demandons à ce que les choses soient clarifiées et écrites, pour éviter tout différend.

Pour les vérificateurs, l'utilisation de cette application est une contrainte supplémentaire dans le cadre de la vérification.

Notons qu'une clé 3G ou 4G (comme préconisé au national) sera budgétée pour chacun des vérificateurs du département.

4) Évolution du PCRП (pour Avis):

Le 4 octobre dernier s'est réuni un groupe de travail sur la réorganisation du PCRП de la DDFIP 62.

Pour l'unanimité des participants à cette réunion, agents et cadres présents, le PCRП du département du Pas-de-Calais est une structure qui fonctionne très bien et qui n'a pas besoin d'une « restructuration »

- Jusqu'à maintenant, Le PCRП avait son siège sur ARRAS et disposait de 6 antennes (LENS, BETHUNE, MONTREUIL, BOULOGNE, CALAIS et SAINT-OMER).
A sa tête, un Inspecteur Principal en charge de l'animation et du renfort technique, 3 IDIV (1 sur ARRAS, 2 sur BOULOGNE) et 44 agents (12A et 32B)
- Pour la direction il existe un déséquilibre de couverture du tissu fiscal , il faut donc créer 3 PCRП sur ARRAS, BOULOGNE et BETHUNE avec des antennes sur LENS(siège ARRAS), SAINT-OMER, CALAIS(siège BETHUNE) et MONTREUIL (siège BOULOGNE) avec le transfert d'un poste d'IDIV de BOULOGNE vers BETHUNE.
- Mais pourquoi changer une structure qui marche après seulement un peu plus d'un an après sa mise en place ?

- Une partie de la réponse se trouve dans les effets attendus de la réorganisation
Le rôle d'animation et de pilotage du réseau de la Division du contrôle fiscal est renforcé.
Il s'agirait donc d'une reprise en main ?

La CGT FIP62 ne croit pas au soit disant renfort de soutien technique désormais rendu possible par la disponibilité des responsables des futurs PCR...Une chose est sûre, quand on ne veut plus qu'un service fonctionne trop bien, on lui coupe la tête.

Et à la fin, au bout du compte, on retrouve 3 structures et 3 sites ARRAS, BETHUNE et BOULOGNE... ???

Attention danger !!!, DANGER pour les autres sites du département.

Attention au maillage territorial ; Est-ce la fin du Service Public de proximité dans le Pas-de-Calais ?

La CGT FIP 62 a voté contre ce projet.

L'ensemble des organisations syndicales ont voté contre, mais l'absence d'un titulaire de la CFTC et l'application drastique du règlement intérieur ont validé ce projet.

Les organisations syndicales ont demandé une suspension de séance jusqu'à la prochaine réunion du Comité Technique Local et ont quitté la salle...(il était 16h30).